Règles de vie pour les résident·e·s du Hameau de Bécours

Bienvenue à toi, résident·e bénévole ou volontaire!
Voici quelques règles de cohabitation qui nous permettent de vivre agréablement ensemble.

Lexique :
Collégiale : groupe de personnes gestionnaires et décisionnaires sur le Hameau de Bécours.
Résident·e volontaire : personne en Service Civique
Résident·e bénévole : personne présente à Bécours hors évènements organisés par Bécours.
EEdF : Eclaireuses et Eclaireurs de France

1. Objectifs de la résidence

Le principe général qui régit la résidence est la contribution libre et volontaire au projet du Hameau de Bécours, conformément au projet éducatif des EEdF (https://www.eedf.fr/wp-content/uploads/2021/01/Projet-Educatif-EEDF.pdf).

La résidence promeut les 5 valeurs de l'associations :

- La solidarité
- La laïcité
- La démocratie
- L'éco-citoyenneté
- La coéducation

La résidence soutien également :

- La convivialité : Vivre ensemble favorise l'émergence de projets individuels et collectifs qui servent le projet de Bécours ou des EEdF.
- La réalisation individuelle : Nous sommes attentif·ve·s à la place de l'individu dans le collectif. La résidence au Hameau de Bécours permet de porter des projets, d'expérimenter, tout en prenant sa place dans le projet de Bécours pour en assurer la continuité. Le Hameau de Bécours pose un cadre sécurisant pour permettre de trouver sa place.
- L'autonomie collective : la gestion de la vie collective quotidienne repose sur une organisation collective établie et portée par l'ensemble des résident·e·s et le respect de règles formalisées par toute personne participant à la résidence et la Collégiale de Bécours.

2. Communication entre résident·e·s et l'équipe de Bécours

La Collégiale de Bécours et la salariée du centre sont les personnes ressources à contacter en cas de besoin.
En cas de problème quelconque, les résident·e·s devront contacter la salariée ou a défaut la Collégiale avant d'intervenir.
Dès qu'un appel à des services d'urgence (Gaz, électricité, SAMU, pompier, etc.) est fait sur le centre, la salariée ou la Collégiale devra en être informé dans les meilleurs délais.
Une liste des contacts sera affichée à Cardabelle, la maison où vivent les résident·e·s.

3. Durée et modification de la présente charte :

L'adoption de la charte se fait par la Collégiale.
Les résident·e·s ou la Collegiale peuvent proposer des modifications, qui doivent être acceptées par l'ensemble des personnes concernées.

4. Espaces mis à disposition

Le Hameau de Bécours met à disposition des résident·e·s les espaces suivants :

- Cardabelle : maison autonome avec une cuisine, un salon salle à manger, une cheminée, une salle de bain et un toilette, et deux chambres comportant un lit double, deux lits (superposés) et un espace de rangement. Cardabelle est équipée en chauffages électriques.
- Les greniers de Hotel : ces 2 chambres comportent un lit double et un espace de rangement. Les toilettes du bas de l'Hotel sont à disposition, les douches (chaudes) doivent être prises à Cardabelle. Un radiateur à bain d'huile est mis à disposition dans chaque grenier.
- le bureau : espace de travail avec des tables, chaises, imprimante, internet. Il doit rester rangé, propre et pouvoir accueillir une personne supplémentaire.
- les caves : elles sont mises à disposition, ainsi que le matériel présent. Elles doivent rester rangées, propres et immédiatement utilisables. Le matériel doit être utilisé correctement et entretenu par les utilisateur·ice·s. Le matériel ne peut pas sortir des caves ou être prêté sans l'accord de l'équipe de Bécours. Toute déterioration du matériel doit être immédiatement signalée à l'adresse becours@eedf.fr (objet : Matériel endommagé). Une trousse pharmacie d'urgence est disponible dans la cave bricolage.
- les feux en extérieur : les seuls endroits où faire un feu est autorisé sont délimités clairement sur le terrain. Le matériel de sécurité doit être présent (tonneau d'eau + seau, pelle à feu). Le premier feu est toujours réalisé avec la salariée ou une personne qu'elle a désignée, avec la présentation des consignes de sécurité. Un barbecue peut être monté sur la terrasse de Cardabelle.

Les autres espaces sont soumis à la location.

<u>Accès aux locaux par les autres bénévoles du Hameau de Bécours :</u>
Les autres bénévoles venant à Bécours pour un événement spécifiques sont hébergés en dortoirs ou en tentes selon les modalités d'organisation de l'évènement. L'organisation des repas est également pris en charge dans le cadre de l'évènement.
La Collégiale prend en charge les travaux des différents bâtiments. Dans ce cadre, les résident·e·s peuvent être amené·e·s à quitter temporairement les lieux attribués pour permettre les travaux ou l'accès aux locaux à des professionnel·le·s.

5. Fonctionnement collectif

<u>Pour la cuisine :</u> Cardabelle dispose d'un grand frigo partagé, de placards et d'une étagère de stockage, d'une gazinière avec four, d'un lave-vaisselle et d'un évier, d'un grille pain, une cafetière, une bouilloire, des couverts, assiettes, d'un robot mixeur / râpeur, de casseroles, poëles, plats et ustensiles divers et variés.
Le produit vaisselle, les éponges et savons sont fournis par le centre.
L'espace doit rester rangé, propre et utilisable.

<u>Pour le ménage et l'hygiène :</u>
Le Hameau de Bécours est équipé d'une station d'épuration. Dans ce cadre, nous n'utilisons que des produits ménagers et d'hygiène biodégradable. Nous demandons aux résident·e·s de faire de même.

- les produits ménagers sont fournis par le centre
- le papier toilette est fourni par le centre
- les produits personnels d'hygiène doivent être biodégradables dans la mesure du possible, des produits sont aussi à disposition de tous·tes.
- des trousses pharmacies sont disponibles : à Cardabelle, en cave bricolage, en cave Cardabelle.

- les lessives : le centre dispose de deux laves-linge et d'un sèche-linge. La lessive n'est pas fournie et doit être biodégradable. Dans un soucis énergétique, merci de remplir les machines au maximum et de n'utiliser le sèche-linge qu'en cas de nécessité absolue.
- allergies et régimes alimentaires : une fiche sanitaire devra être remplie par chaque résident·e, stipulant d'être à jour des vaccins nécessaires à la collectivité, du régime alimentaire et des allergies.

Visites :

Les visites sont définies comme le passage d'au moins une nuit à l'initiative d'un·e résident·e. Elle peuvent être :

- de la visite personnelle d'un·e résident·e : les autres résident·e·s doivent en être informé·e·s le plus tôt possible. Les visiteur·ice·s peuvent être accueilli·e·s dans la chambre de l'accueillant·e ou en camping sur les terrasses. Une contribution financière est demandée pour les charges (eau chaude, gaz, électricité).

Les visiteur·ice·s sont sous la responsabilité de l'accueillant·e. La Collégiale peut mettre des limites en termes de nombre de personne accueillies sur le lieu, de capacité maximale et de durée de visite.

- des bénévoles venant passer une ou plusieurs journées au Hameau :

Après avoir obtenu l'aval de la Collégiale, des bénévoles peuvent être accueilli·e·s en dortoir ou en camping selon l'espace disponible. Une contribution financière est demandée pour les charges (eau chaude, gaz, électricité).

Occupation des chambres :

Il est important que les résident·e·s sur le long terme se sentent chez elleux
Afin de préserver l'intimité, 4 chambres sont équipées de lits doubles et peuvent être occupées.
Les groupes de résident·e·s venant sur du court terme seront accueillis en dortoir ou sur le terrain.
Quand les dortoirs sont occupés, les occupant·e·s des greniers doivent faire particulièrement attention au bruit généré.
En cas d'absence d'un·e résident·e et avec son accord, sa chambre peut être utilisées par d'autres bénévoles.

Véhicules :

Bécours dispose de deux véhicules : la Kangoo (direction insistée) et le Master. Leur utilisation est réservée aux personnes titulaires du permis (photocopie lisible à transmettre par mail à la Collégiale à becours@eedf.fr) dans les situations suivantes :

- dans le cadre des activités EEdF
- dans le cadre de la vie de la résidence (courses, garage, ...)
- pour une urgence

Cette utilisation doit se faire de manière raisonnée et coordonnée afin d'optimiser et de limiter les déplacements.
Les conducteur·ice·s devront fournir les documents nécessaires à leur assurance sur ces véhicules.
Le non respect du code de la route sera imputé à la personne au volant au moment des faits.
Exceptionnellement, un véhicule pourra être mis à disposition pour un besoin personnel, après demande et validation par la Collégiale.

Vie collective :

Les résident·e·s doivent s'organiser collectivement pour entretenir les espaces communs et vivre ensemble. Celà peut passer par la mise en place de grilles de services, de réunions et conseils, ou tout autre moyen pertinent.

6. Respect du cadre

Tabac :

- Tous les bâtiments (y compris les caves et la serre) sont non fumeur.
- Les véhicules sont non fumeur.
- Des espaces spécifiques fumeurs sont matérialisés dans le Hameau et doivent être utilisés.
- La consommation de tabac ne devra pas géner les autres résident·e·s.

Alcool et stupéfiants :
La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants ainsi que la présence en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants est strictement interdite dans le cadre des missions, y compris les temps de pause et est passible de renvoi après constatation de l'équipe encadrante ou d'un partenaire.
Conformément à la loi, la détention de produits stupéfiants est interdite sur le centre.

Discrimminations :
En accord avec nos valeurs, les attitudes discrimminantes (racisme, homophobie, validisme, classisme, transphobie, sexisme, âgisme...) ne sont pas tolérées sur le centre.

Violences et harcèlement :

- Aucune violence (physique, morale, affective) n'est tolérée sur le centre.
- Le harcèlement (physique, moral, affectif) n'est pas toléré sur le centre.
- Ces comportements sont passibles de renvoi après constatation de l'équipe encadrante ou d'un partenaire.

En cas de besoin, contacter les services dédiés ou les personnes référentes :

- la Collégiale : becours@eedf.fr
- Cori : 07 49 62 07 16
- violences-sexuelles-sexistes@galilee.eedf.fr

Médiation et exclusion :
En cas de problème entre plusieurs résident·e·s ou si l'un·e d'entre elleux ne respecte pas les règles de la présente charte, les EEdF feront appel à un·e médiateur·rice nommé·e par les EEdF. Si le désaccord persiste ou s'il y a menace pour l'intégrité physique ou morale d'un individu, l'exclusion du centre pourra être prononcée par la Collégiale, après concertation avec l'ensemble des personnes concernées.

7. Dispositions spécifiques à l'été (Juillet – Août)

Lexique :
EIDAA : Equipe Internationale D'Accueil et d'Animation

- Le couchage : les personnes restant sur le long terme sont prioritaires pour occuper les chambres. L'espace de camping est a disposition.
- L'alimentation : la nourriture de l'EIDAA est prise en charge par le centre. Les repas sont établis, préparés et pris en groupe, avec une base végétarienne sur le modèle du guide AlimenTerre (de la viande 1 repas sur 4 ou moins).
- L'organisation des journées : elle est définie en début d'été avec les membres de l'équipe et est succeptible d'évoluer en fonction de la composition de l'équipe et des besoin du centre
- Les repos : une journée de repos collective de l'EIDAA est fixée chaque semaine, préférentiellement partagée pour en profiter ensemble, avec une proposition d'activité. Une journée de repos individuel est prévue chaque semaine. Les congés des volontaires doivent être fixés avant l'été.
- La terrasse de Cardabelle est non fumeur.